



Gouvernement  
du Québec  
**Régie du logement**

A36L65  
C33  
1995/96  
QL  
P. gouv.

# **Cahier explicatif des crédits 1995-1996**

**Mars 1995**

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1995-1996

(MARS 1995)

## TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS	6
I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE	7
II. CRÉDITS DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	8
III. EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	9

## CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME

---

## DESCRIPTION DE L'ORGANISME

---

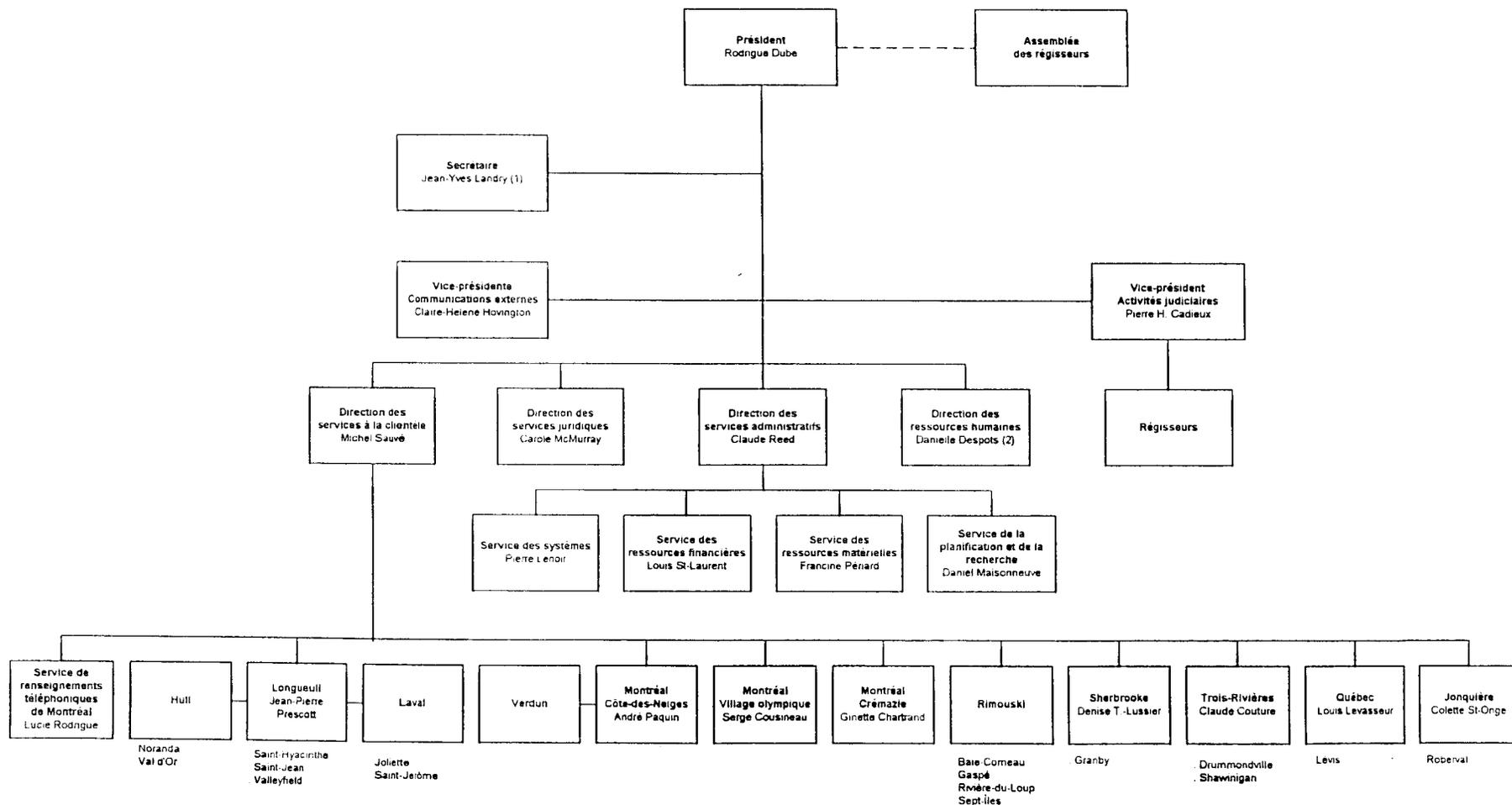
### MANDAT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

- Renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement et sur toute matière visée dans la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., ch. R-8.1).
- Favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.
- Décider des demandes qui lui sont soumises.
- Faire des études et établir des statistiques sur la situation du logement.
- Publier périodiquement un recueil de décisions rendues par les régisseurs.

### ORGANISATION

- La Régie du logement a son siège social à Montréal et exerce ses activités dans toutes les régions du Québec, par l'entremise de 28 bureaux régionaux et locaux.
- Suivant la Loi, elle est composée de régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas cinq ans.

Régie du logement  
Organigramme au 31 mars 1995



Bureau local  
(1) Responsable du traitement des plaintes logées par les citoyens et de l'accès à l'information  
(2) Responsable de l'application de la politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens et des communications internes

*Rodgue Dube*

## CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS

---

- I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE
  
- II. CRÉDITS DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES
  
- III. EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

## I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

POUR LES ANNÉES 1994-1995 ET 1995-1996		
PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT
09 Ministère des Affaires municipales	01	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

II. CRÉDIT DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES  
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES			
(EN ,000 \$)			
CATÉGORIE DE DÉPENSES	CRÉDITS 1995-1996	CRÉDITS 1994-1995	VARIATION
RÉMUNÉRATION	10 716,9	10 877,4	<160,5>
FONCTIONNEMENT			
Loyer de la S.I.Q.	2 500.0	2 700.0	<200.0>
Autres dépenses	1 494.5	2 018.7	<524,2>
	<hr/> 3 994,5	<hr/> 4 718,7	<hr/> <724,2>
CAPITAL			
Autres dépenses	125,0	216,2	<91,2>
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	5,0	5,0	-0-
<b>TOTAL</b>	14 841.4	15 817.3	<975,9>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	263	263	< 0 >

### III. EXPLICATIONS DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

#### PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

##### - Rémunération

La baisse de crédits de 160 000 \$ à ce titre s'explique par les éléments suivants :

- |   |   |              |
|---|---|--------------|
| - | Économies découlant des non renouvellements des contrats de 4 membres d'organismes.                               | (170 000 \$) |
| - | Économies découlant du redéploiement des autres effectifs de la Régie   | (170 000 \$) |
| - | Apport de crédits pour financer le poste vacant comblé à la vice-présidence                                       | 80 000 \$    |
| - | Apport de crédits pour pourvoir à des indexations aux traitements des cadres et membres d'organismes en 1995-1996 | 100 000 \$   |

##### - Fonctionnement

Loyer de la S.I.Q. :

La Régie a initié un programme de réduction de loyers qui a entraîné la réduction des espaces occupés dans 4 de ses bureaux et le partage de ses locaux avec d'autres ministères et organismes dans 3 cas. Des économies annuelles de l'ordre de 200 000 \$ seront ainsi générées.

Autres dépenses :

Dans le cadre des mesures de compressions budgétaires annoncées lors du discours du budget 1994-1995, la Régie avait pris différentes mesures générant des économies récurrentes de l'ordre de 225 000 \$. Également, dans le cadre de la préparation des crédits 1995-1996, la Régie a pris des mesures additionnelles de compression de l'ordre de 300 000 \$. Ces mesures totalisant près de 525 000 \$ affectent différents postes notamment le budget de formation, le budget de télécommunication, le budget d'acquisition et d'entretien d'équipement et de mobilier, de même que de l'équipement informatique.

##### - Capital - autres dépenses

Le budget d'acquisition d'équipement en capital a été réduit de 91 000 \$, et ce, principalement à l'égard d'équipement de technologie de l'information.